

SUJET

1ÈRE PARTIE – DROIT APPLIQUÉ AUX ASSURANCES

Jean HEUREUX et Jeanne RIEUSE viennent de se rencontrer en cours de formation pour adultes. Une idylle naît et ils décident de se marier.

Comme ils sont très jeunes, leurs parents réciproques leur conseillent de souscrire un contrat de mariage.

Ils souhaitent avoir votre avis.

1. S'ils établissent un contrat de mariage :

- a) Qui le rédige ?
- b) A quel moment

2. S'ils n'établissent pas de contrat de mariage :

- a) quel est le régime matrimonial qui leur sera applicable ?
- b) quelles seront les conséquences pour les biens qu'ils achèteront pendant leur mariage ?
- c) qui administrera le patrimoine ?

Le mariage est célébré.

Un enfant, Pierrot naît l'année suivante.

3. Quel nom de famille pourra-t-il porter ?

Existe-t-il plusieurs possibilités ?

Justifiez votre réponse.

4. Le père de Jean vient de décéder. Il a fait un testament dans lequel il a attribué un bien immobilier à son petit-fils Pierrot.

a) Est-ce possible ?

Quelles sont les conditions à remplir ?

b) Énumérez les différentes formes de testament que vous connaissez.

c) Qui administrera le bien attribué à l'enfant ?

Les années passent, l'enfant grandit. Il est adolescent et devient plus difficile, il ne veut plus être scolarisé. Renvoyé du lycée à l'âge de 15 ans, il fait une fugue et part vivre chez un copain du même âge, le soir même, les deux compères volent des objets de valeur chez une voisine.

5. Les parents vous demandent conseil souhaitant savoir qui est responsable civilement.

6. Les parents assez désorientés par le comportement de leur enfant, aimeraient que leur fils devienne indépendant et voudraient l'émanciper.

a) Est-ce possible ?

Quelles sont les conditions à remplir ?

b) Quelles en seraient les conséquences ?

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
2h00

Session
2004

Épreuve : **E4 – Droit Appliqué et droit des assurances**

N° sujet : **04-1745**

Coefficient:
4

Folio
1 / 2

2ÈME PARTIE – DROIT DES ASSURANCES

Les époux HEUREUX déménagent. Ils assurent leur nouvel appartement auprès de la Compagnie LA COMPLÈTE. Un contrat d'assurance multirisques leur est proposé, et Monsieur HEUREUX paie un acompte.

Dix jours plus tard, Monsieur HEUREUX reçoit un formulaire de déclaration pour ce contrat.

Une attestation valable un mois lui est envoyée le 1^{er} août 2003.

Le 25 août, ils reçoivent la police de la Compagnie.

1. Les époux HEUREUX sont victimes d'un vol alors qu'ils étaient sortis pour consulter leur médecin.

Le lendemain du vol, ils envoient une lettre recommandée à la Compagnie pour déclarer le sinistre.

La Compagnie refuse sa garantie. En effet, les époux n'avaient pas renvoyé un des deux exemplaires signé, ni versé le complément de la cotisation comme cela avait été demandé dans le courrier joint à la police.

De plus, dans la police figure la clause suivante : « L'assuré s'engage à utiliser tous les moyens de protection pour prévenir les vols et protéger les biens ».

En conséquence, la compagnie prétend que les conditions de garantie «vol», ne sont pas remplies.

Pensez-vous que la compagnie puisse refuser sa garantie ?

Développez votre argumentation.

2. Six mois plus tard, alors que la prime a été payée et l'exemplaire de la police dûment signé, leur fils Pierrot a volontairement endommagé la voiture d'un voisin en essayant de la voler.

Le voisin veut obtenir la réparation du véhicule auprès des parents.

Ils déclarent le sinistre à la Compagnie laquelle refuse car le dommage est intentionnel.

La décision de la compagnie est-elle justifiée ?

Développez votre argumentation.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
2h00

Session
2004

Épreuve : **E4 – Droit Appliqué et droit des assurances**

N° sujet : **04-1745**

Coefficient:
4

Folio
2 / 2